



INTÉRESSEMENT

T (n.m.) : dispositif d'épargne salariale mis en place par voie d'accord avec les salariés et qui permet à la fois de motiver et de fidéliser les salariés en les associant financièrement aux résultats ou à la performance de l'entreprise blablablaba....



CAISSE D'ÉPARGNE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



INTÉRESSEMENT CEBFC

(n.m.) : mesurette salariale qui consiste à distribuer des miettes aux salariés. Il est mis en place entre la direction et les syndicats complaisants et contribue à la perte de motivation. Il les incite à partir à la concurrence en ne les associant pas suffisamment aux bénéfices de l'entreprise.

Sud seul syndicat non signataire, nous avons proposé un accord basé sur le résultat net et la qualité qui distribuait en moyenne 6.5 millions/an pour les 3 prochaines années.

La Direction a remercié Sud pour ses propositions lors des négociations sur l'intéressement mais ne les a pas entendues et les a refusées préférant un accord à minima (avec l'aval des 3 autres syndicats) qui versera en moyenne moins que les 3 dernières années.